

Des forêts et des hommes (17)

Politiques et dynamiques forestières

FORÊTS, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CARBONE

Comment la problématique du changement global change la perception des forêts

Forêts et changements climatiques

La presque totalité de la déforestation – 13 millions d’hectares défrichés chaque année dans le monde, d’après la FAO – est observée dans les forêts tropicales. Les forêts tropicales stockeraient 25 % du carbone de la biosphère terrestre. Leur rôle dans l’absorption des gaz à effet de serre (GES) est plus controversé, mais les forêts tropicales non perturbées pourraient absorber 18 % des émissions provenant des activités humaines chaque année. Une étude récente menée sur quarante ans en Afrique estime que les arbres tropicaux séquestrent 0,6 tonne de carbone à l’hectare par an ; le Brésil avance le chiffre de 2 tonnes à l’hectare. D’après l’Union internationale de la recherche forestière, les forêts absorbent actuellement plus de carbone qu’elles n’en libèrent, mais cette fonction de régulation pourrait disparaître avec un réchauffement global supérieur à 2,5°C. Les forêts sont donc devenues indissociables de la question climatique, elles sont vues comme des infrastructures naturelles de lutte contre l’effet de serre, mais également comme des victimes potentielles du réchauffement capables de déclencher des rétroactions désastreuses pour la planète.

Le Brésil et l’Indonésie, deux grands pays forestiers avec les pays du bassin du Congo, se placent parmi les grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) responsables du changement climatique. 75 % des émissions du Brésil proviennent de la conversion de la forêt en terres agricoles ou d’élevage. Cependant, la priorité donnée aux actions de réduction des émissions industrielles de GES, les incertitudes sur l’impact de la déforestation dans les émissions globales, la difficulté de contrôler la déforestation ont longtemps repoussé la prise en compte de la séquestration de carbone par les forêts. Cela a changé en 2005, à la conférence de Montréal, sous l’influence de la Coalition for Rainforest Nations menée par le Costa Rica et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. L’État brésilien de l’Amazonas y présente le calcul du gain que l’humanité retire de sa lutte contre la déforestation grâce à la création d’aires protégées : 3 milliards de dollars, sur la base d’un prix de la tonne de carbone à 5 dollars. La France, qui soutient le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), lancé en 2002 lors du Sommet du développement durable de Johannesburg, participe avec les pays de la Commission des forêts d’Afrique centrale (Comifac) à la promotion de la lutte contre la dégradation due à de mauvaises pratiques d’exploitation forestière. La lutte contre la dégradation par la promotion de plans de gestion forestière apparaît alors, au même titre que la lutte contre la déforestation, comme un moyen de réduire les émissions. Le décor est dressé pour que les économistes et les scientifiques se portent à la rescousse des États possédant une forêt tropicale.

Financer le maintien des forêts

En 2006, le rapport Stern a présenté la lutte contre la déforestation comme un des moyens les plus efficaces et les moins coûteux de réduire le CO₂ issu des activités humaines dans l’atmosphère : 5 à 11 milliards de dollars par an pouvaient permettre de compenser le coût d’opportunité de la protection des forêts dans les huit principaux pays responsables de 70 % des émissions. Le quatrième rapport du Giec (Groupe d’experts Intergouvernemental sur l’Évolution du Climat) estime que la diminution des émissions dues à la déforestation représente un potentiel de réduction de l’ordre de 15 % à 30 % des émissions de GES, le quart de celles-ci pouvant être évité à un coût inférieur à 20 dollars par tonne de CO₂. Ces calculs optimistes (qui semblent oublier qu’il ne suffit pas de compenser un coût d’opportunité, mais qu’il faut aussi proposer des activités alternatives aux populations forestières et assurer la mise en place institutionnelle des mécanismes de contrôle et de paiements) renforcent l’intérêt porté aux forêts, présentées alors comme des puits de carbone. Ainsi, il serait possible d’utiliser le maintien du carbone dans les forêts tropicales comme autant de crédits destinés

à compenser la poursuite des pollutions industrielles des pays du Nord. Les forêts apparaissent comme un mécanisme de flexibilité pour permettre de réduire les émissions de GES, via l'instauration d'un marché, ou du moins d'une bourse d'échange, de crédits carbone.

De fait, le mécanisme REDD – programme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation – s'impose comme le sujet le plus avancé dans les négociations d'un accord post-Kyoto sur le changement climatique. Il séduit, car c'est une façon à la fois de faire participer les pays du Sud à la négociation du post-Kyoto et de transférer des financements en faveur d'une action pour la sauvegarde d'un bien commun : lutter contre la déforestation. Il a été présenté à Bali (2007) comme porteur d'une approche politique qui s'intéresse non seulement aux changements climatiques, mais également à la pauvreté dans les milieux ruraux, tout en préservant la biodiversité et en soutenant durablement des services d'écosystèmes essentiels. Le RED, initialement présenté comme un mécanisme de financement de la déforestation évitée dans les pays du Sud, se doit désormais de financer aussi la lutte contre la dégradation, les plantations forestières, la conservation des stocks de carbone, les activités vertueuses des populations forestières... Fort de cette fonction sociale, il gagne le D de dégradation et le + qui rend compte de l'élargissement de son champ d'application. Il devient alors REDD+. Après Copenhague, dès mars 2010, la France et la Norvège ont pris l'initiative de relancer, parallèlement au processus des Nations unies et avec des partenaires choisis, les négociations sur la mise en œuvre d'un partenariat intérimaire REDD+, pour lesquelles 3,5 milliards de dollars ont été promis sur la période 2010-2012. Les 40 pays donateurs qui ont rejoint cette initiative envisagent de consacrer à la forêt au moins 20 % de leurs engagements financiers précoces, dans le cadre de l'accord de Copenhague.

Le REDD+ a su capter de nouvelles sources de financement, mêlant fonds publics et privés. 600 millions de dollars ont été libérés par les pays développés pour préparer le post-Kyoto via le fonds de la Banque mondiale (Forest Carbon Partnership Facility – FCPF) et l'UN-REDD, Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations unies (FAO – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture –, Pnud, PNUE, Norvège), soutenu par l'UICN. On note aussi des initiatives indépendantes : fonds anglais à la Banque africaine de développement, fonds australien (Global Initiative on Forests and Climate – GIFC), Fonds du Brésil pour l'Amazonie (Fundo Amazônia, abondé par la Norvège), annonce de l'Allemagne à la CDB, projet pour les forêts du prince de Galles. Le REDD s'appuie sur des idées innovantes pour trouver des financements : appel aux marchés des crédits carbone, affectation d'une partie des revenus d'une taxe carbone (transport aérien), taxe sur le marché du carbone (MDP, Greenpeace), fonds privés et bénévoles. Il s'appuie sur des mises en place d'inventaires forestiers et de renforcement des capacités qui séduisent les bailleurs de fonds déjà sensibilisés à la gestion forestière durable via les projets de l'aide publique au développement.

Enjeux de société liés aux paiements pour services environnementaux

Le REDD+ s'inscrit dans les politiques de paiements pour services environnementaux. Les messages d'alerte envoyés par le Millennium Ecosystem Assessment (2001-2005) concernant la dégradation des services rendus par les écosystèmes, ont trouvé un écho important dans les médias en raison de la publication de nombreux rapports cherchant à valoriser ces services. Le trait commun à l'ensemble de ces évolutions est la globalisation des problématiques (*global issues*). Les objets des grandes conventions d'environnement (diversité biologique, climat, désertification) au départ bien définis, se sont complexifiés et étendus à de nouveaux acteurs tout en convergeant vers une remise en cause des modes d'accumulation et des relations Nord-Sud. Les questions d'environnement et de développement, ouvrant sur le partage des avantages et des contraintes, semblent maintenant inextricablement liées. Un des aspects les plus remarquables est une diffusion de plus en plus rapide des idées, voire des idéologies qui conditionnent les choix sociétaux et politiques des pays, en grande partie dépendants de ces arènes globales. Cette situation est d'autant plus forte que les pays sont soutenus par les bailleurs de fonds et les ONG de conservation, véritables canaux de diffusion des nouvelles tendances politiques dans le domaine environnemental.

Le REDD+, conformément à cette nouvelle façon d'aborder les problèmes d'environnement global, considère les écosystèmes forestiers comme des fournisseurs de services (stockage et séquestration de carbone, mais

aussi maintien de la biodiversité, source d'alimentation et de revenus pour les populations forestières, régulation des régimes hydriques, etc.) pour lesquels des paiements doivent être effectués de manière à internaliser des coûts environnementaux qui jusqu'alors n'étaient pas pris en compte par le système des prix. Les paiements pour services environnementaux (PSE) marquent ainsi une représentation de l'environnement comme une somme de services utiles à l'homme et qui peuvent être gérés par des instruments de marché. Bien que s'inspirant d'outils traditionnels (taxes, redevances...), les PSE sont devenus en quelques années le principal outil des politiques environnementales, traduisant par là même une tendance à la marchandisation de l'environnement dépassant largement le seul cadre du changement climatique. Par définition, le PSE est un contrat passé entre (au moins) un fournisseur et (au moins) un bénéficiaire pour la fourniture d'un service bien défini. Ce mécanisme PSE implique donc de comprendre les fonctionnalités des écosystèmes, d'en évaluer les impacts sur la biosphère et sur le bien-être humain, d'en étudier les mécanismes de répartition des efforts et des avantages entre les populations et les États.

Cependant, la réalité du terrain laisse apparaître des montages institutionnels complexes, des circuits de financement réticulaires. Le phénomène d'empilement des dispositifs semble devenir une réalité au niveau local. Le coût de la non-déforestation et de la non-dégradation doivent aussi être calculés localement, et les questions de mesures posent d'ardus problèmes méthodologiques et éthiques. La légitimité du certificateur qui accordera des unités de réduction d'émissions et déterminera la situation de référence reste un sujet délicat. Comment ne pas donner une prime aux pays qui déforestent le plus ? Quel sera le rôle des intermédiaires entre la communauté internationale ou les fonds privés (bénéficiaires) et les agriculteurs ou communautés forestières (fournisseurs) ? Comment concilier les préoccupations concernant une comptabilité stricte en termes de carbone, le maintien de la biodiversité des forêts tropicales, la qualité de vie des populations forestières et la reconversion des agriculteurs en quête de nouveaux espaces ? Quelle justice environnementale se dessine derrière le troc des forêts tropicales du Sud contre la poursuite des pollutions du Nord ?

Auteurs : **Catherine Aubertin, Philippe Méral**



Qu'est-ce qu'une forêt ?

Les habitants
de la forêt

Représentations,
usages, pratiques

Politiques et
dynamiques forestières

Coordination générale :
Catherine Fontaine

Conseillers scientifiques :
Geneviève Michon
Bernard Moizo

Conception graphique :
Pascal Steichen



Année internationale
des forêts 2011

Des forêts pour les hommes

Des forêts et des hommes



Nature menacée ou forêt des hommes ? : Pour une lecture humaniste des forêts

Après 2010 - Année Internationale de la Biodiversité, l'ONU a proclamé 2011 Année internationale des forêts.

Cette initiative montre combien les forêts sont devenues l'objet de l'attention du monde entier et pas seulement des pays qui les habitent. L'enjeu forestier est mondial : les forêts couvrent un tiers de la surface du globe et abritent près des deux tiers des espèces animales et végétales recensées ; leur rôle est essentiel dans la régulation du climat ou dans l'atténuation des impacts du changement climatique. Malgré les recommandations successives pour une meilleure gestion des forêts menacées (Rio 1992, Nagoya 2010), les forêts tropicales et boréales continuent à perdre du terrain alors que les forêts d'Europe progressent, mais parfois aux dépens de paysages agricoles centenaires.

Nature menacée ou forêt des hommes ? >>

Contact auteurs :

Geneviève Michon

Bernard Moizo

Liens utiles

Texte intégral en
PDF

